



Suite licenciement économique

Par **patrickplant**, le **16/04/2015** à **08:28**

merci pour votre réponse

l'établissement est en déficit suite à une mauvaise gestion

certaines personnes se servent des véhicules pour leur propre intérêt il n'y a pas de surveillance pour les horaires

les chefs de services font des heures pour 30 à 40 000 euros les repas pour la cuisine sont mal comptabilisés repas annulés alors que les commandes sont passées et j'en passe pensée vous que devant les prudhommes je peux demander conseil

merci

Par **P.M.**, le **16/04/2015** à **08:33**

Bonjour,

Malgré son appellation le Conseil de Prud'Hommes n'est pas là pour en prodiguer mais pour juger une affaire...

Ce que vous décrivez pourrait être considéré comme de l'abus de bien sociaux mais a priori, ce n'est pas de son ressort...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un avocat spécialiste...